

Comment me faire rembourser les soins vétérinaires de mon animal ?



1. Mon animal est malade ou a un accident et son état nécessite des soins.



2. Je télécharge la feuille de soins sur mon Espace client dans l'onglet Contrats et je vais chez le vétérinaire.



3. Le vétérinaire complète, signe et tamponne la feuille de soins et **en cas d'accident, je remplis ma partie.**



4. Enfin, je règle les frais au vétérinaire.

5. J'envoie les documents justificatifs :

- ✓ la **feuille de soins** complétée par le vétérinaire,
- ✓ la **déclaration des circonstances de l'accident** (uniquement en cas d'accident),
- ✓ les **factures nominatives et acquittées** (frais vétérinaires, laboratoire et pharmacie),
- ✓ les **ordonnances du vétérinaire** (prescription des analyses et des médicaments).

En cas d'assistance ou de frais de garde, je dois envoyer :

- ✓ la **facture acquittée de la pension** ou du chenil (avec les dates d'arrivée et de départ),
- ✓ le **bulletin d'hospitalisation du souscripteur** indiquant le nombre de jours et les dates d'entrée et de sortie de l'établissement,
- ✓ les **justificatifs des frais de déplacement** vers mon domicile de la personne qui a gardé mon animal.

6. Comment ?



Par email : chienchat@protectionjuridique.fr



Par courrier : Groupama Protection Juridique
TSA 41234
92919 LA DÉFENSE CEDEX



Par téléphone : 01 41 43 98 43 du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30, sauf jours fériés.

Et j'indique bien :

Le **numéro du contrat** mentionné dans mes conditions particulières

+ toutes les pièces et justificatifs nécessaires à la prise en charge, dans les 5 jours.

En cas de révision de votre dossier, des documents complémentaires pourront vous être demandés (radiographies, résultats d'analyse, compte-rendu, historique médical).